

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 24/02/2026

Arrêt temporaire des activités de pêche dans le golfe de Gascogne : ouverture d'une mesure d'indemnisation en faveur des pêcheurs

Dans le cadre des mesures spatio-temporelles mises en œuvre afin de réduire les captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne, une mesure d'indemnisation pour l'arrêt temporaire des activités de pêche est instaurée pour la période du 22 janvier au 20 février 2026 inclus. Décidée par le ministère chargé de la Mer et de la Pêche et financée par l'État, elle est déployée par FranceAgriMer.

Ainsi, les pêcheurs soumis à l'interdiction de pêche et ayant subi une perte d'activité peuvent déposer une demande d'aide sur la plateforme dédiée mise en place par FranceAgriMer. Le dispositif est ouvert dans la limite des crédits disponibles et, au plus tard, jusqu'au 30 avril 2026 à 15h00.

Cette aide vise à compenser la perte d'activité des navires concernés. Elle est calculée sur la base d'un pourcentage forfaitaire du chiffre d'affaires, permettant de couvrir les coûts fixes, notamment les salaires. L'indemnisation s'établit à hauteur de 100 % des pertes éligibles calculées.

Le lien vers le télé-service ainsi que l'ensemble des informations nécessaires au dépôt des demandes d'aide sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/aides/indemnisations-de-larret-temporaire-des-activites-de-peche-dans-le-cadre-du-plan-cetaces-dans>

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr

A propos de FranceAgriMer

Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, placé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture. Il est un lieu de concertation unique entre les pouvoirs publics et les professionnels de ces filières, représentées de l'amont à l'aval dans ses instances de gouvernance. FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux filières de gagner en compétitivité. L'Etablissement met en œuvre des dispositifs de soutien et de régulation des marchés et accompagne les acteurs économiques à travers le versement d'aides nationales et européennes. Il contribue à leur rayonnement à l'international en soutenant les exportateurs et l'internationalisation des filières.

Plus d'informations sur : <http://www.franceagrimer.fr>

Retrouvez-nous sur LinkedIn : [@FranceAgriMer](#)

Contacts presse

FranceAgriMer

Tél : 01 73 30 25 38/ 01 73 30 22 54

Mél : presse@franceagrimer.fr

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex

www.franceagrimer.fr